Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1637

Artikel: Apprentissage : quelles places vacantes?

Autor: Schwaab, Jean Christophe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013445

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelles places vacantes?

Les postes à repourvoir ne correspondent pas toujours aux désirs des futurs apprentis alors que certaines formations souffrent à tort de mauvaise réputation.

première vue, le déficit en places d'apprentissage ne semble pas si grave. En effet, le dernier «Baromètre des places d'apprentissage» de août 2004 cette statistique devrait toutefois être prochainement remplacée, car jugée trop optimiste - estimait que 4500 places resteraient vacantes à la fin de l'année, principalement dans les métiers de la construction (où 23% des places offertes seraient vacantes), de l'hôtellerie (16%) et dans l'industrie des machines et de la métallurgie (12%). Ces constatations semblent corroborer les rengaines patronales, relayées récemment par l'UDC, selon lesquelles les jeunes qui ne trouvent pas de places d'apprentissage font en réalité la fine bouche et refusent sans raison valable ces places libres, préférant ainsi une formation uniquement scolaire (par exemple en école de maturité ou de culture générale), une solution dite «transitoire» (une dixième année ou un semestre de motivation), quand ce n'est pas le chômage tout court.

Une mauvaise répartition

Cette constatation est simpliste, car on ne peut pas prétendre que la seule présence de places libres (c'est-à-dire une offre supérieure à la demande) signifie que le marché des places d'apprentissage fonctionne. Sur ce marché, l'offre doit tenir compte de deux aspects déterminants: les métiers proposés et la répartition géographique de l'offre. Or, malgré un taux de places vacantes global de 5,7%, celles-ci ne sont pas suffisamment bien réparties en fonction de ces deux critères pour que l'on puisse considérer que le marché fonctionne. Il y a certes des places vacantes, mais pas suffisamment dans les métiers «demandés» et pas dans les bonnes régions. On ne peut décemment pas attendre des jeunes qu'ils acceptent n'importe quelle place, sous prétexte

que ce sont les seules disponibles. Il est par exemple absurde d'exiger d'un jeune qui cherche une place de formation de commencer un apprentissage de commerce à Porrentruy (JU) ou de maçon à Vernier (GE), alors qu'il est montreusien et aurait (recommandation de l'Orientation professionnelle à l'appui) les compétences et l'intérêt nécessaires à un apprentissage de polymécanicien. Pour que le marché fonctionne, on estime donc qu'une offre supérieure à la demande d'au moins 12,5% (selon une étude de l'Union syndicale suisse), voire 20% (selon René Zihlmann, directeur de l'Orientation professionnelle de la ville de Zurich) est nécessaire. Ce qui est actuellement loin d'être le cas, d'où la nécessité de créer de nouvelles places d'apprentissage.

Des branches dévalorisées

Cela n'empêche pas des efforts pour que les places vacantes trouvent preneur. Mais de quelles places s'agit-il? On les trouve principalement dans des métiers qui ont une réputation de «dureté», de bas salaires ou de n'offrir des perspectives d'avancement ou de formation continue plutôt médiocres, si ce n'est franchement mauvaises. Cela concerne par exemple les métiers du bâtiment. Or cette réputation n'est pas totalement justifiée. La retraite anticipée ou des salaires qui n'ont rien à envier à d'autres branches font que l'intérêt des jeunes pour ces carrières pourrait être amélioré. L'Etat et les partenaires sociaux peuvent intervenir par des opérations de marketing (déjà testées avec succès dans les années nonante, dans le cadre des deux arrêtés fédéraux sur les places d'apprentissage) et une sensibilisation idoine des jeunes dans le cadre de l'orientation professionnelle. Mais ce sont surtout les patrons concernés qui détiennent la solution à cette aversion pour leurs branches. En effet, si ces derniers persistent à vouloir dégrader les conditions de travail (par exemple en abaissant l'âge de protection des jeunes travailleurs ou en péjorant les avantages salariaux des travailleurs qualifiés, comme le proposent les patrons dans le cadre de la révision de la CCT nationale du bâtiment), ou à ne pas vouloir améliorer les conditions d'engagement des jeunes (par exemple grâce à de meilleurs salaires pour les apprentis, fixés dans la CCT), ils auront toujours de la peine à convaincre les jeunes d'entamer une carrière dans leurs métiers. Leurs sarcasmes sur le prétendu manque de motivation des futurs apprentis s'en trouvent ainsi grandement relativisés.

La NZZ am Sonntag pour le choix du métier de ses rêves

Felix E. Müller, chef de la rédaction de la très radicale *NZZ am Sonntag*, ne peut pas être soupçonné de sympathies gauchistes ou syndicales. Pourtant, dans son commentaire du 17 février, le rédacteur prend le parti des «jeunes rêveurs» et déclare que, dans une perspective d'efficacité, de motivation et de productivité, mieux vaut qu'un jeune apprenne le métier dont il a toujours rêvé. Il critique ainsi vertement les milieux patronaux pour qui «le jeune zurichois qui souhaite faire de l'informatique, mais ne trouve pas de place, n'a qu'à accepter la place de cordonnier vacante quelque part dans la campagne bernoise» et exhorte les jeunes à exiger «avec la dernière énergie» une place de formation pour le métier de leurs rêves!

Revendiquer la création de places d'apprentissage dans les métiers recherchés pour permettre à chacun de se consacrer à la profession dont il a envie, mais aussi pour des raisons d'efficacité économique, convainc donc bien au-delà de la seule gauche syndicale.